

## Communiqué de presse

19 septembre 2017 - N° 24

### La Fondation SCOR pour la Science et le groupe SCOR annoncent l'attribution de deux prix en économie du risque, à l'occasion du séminaire de l'EGRIE

Dans le cadre du 44ème séminaire annuel de l'European Group of Risk and Insurance Economists (EGRIE), deux prix soutenus par la Fondation SCOR pour la science et le groupe SCOR ont été remis lundi 18 septembre 2017 :

- le *Prix SCOR-Geneva Risk and Insurance Review du meilleur article paru dans la Geneva Risk and Insurance Review* a été attribué à Michel Denuit, Louis Eeckhoudt, Liqun Liu et Jack Meyer pour leur article « Tradeoffs for Downside Risk-Averse Decision-Makers and the Self-Protection Decision » ;
- le *Prix SCOR-EGRIE du meilleur papier écrit par un jeune économiste*<sup>1</sup> a été attribué à Sebastian Ebert pour son article « Decision Making When Things Are Only a Matter of Time ».

Ces deux prix sont organisés sous l'égide de la chaire « Risk Markets and Value creation » qui regroupe l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI), la Fondation du Risque et l'Université de Paris Dauphine. La chaire « Risk Markets and value Creation » est financée par le groupe SCOR et soutenu par la Fondation SCOR pour la Science. Le jury du *Prix SCOR-Geneva Risk and Insurance Review du meilleur article paru dans la Geneva Risk and Insurance Review* est présidé par les rédacteurs en chef de la revue, Michael Hoy professeur d'économie à l'Université de Guelph (Canada) et Nicolas Treich directeur de recherche INRA à la Toulouse School of Economics (France). Le jury du *Prix SCOR-EGRIE du meilleur papier écrit par un jeune économiste* est présidé par le secrétaire exécutif de l'EGRIE, Michael Hanselmann, chercheur à l'Institut de gestion du risque et d'assurance de l'Université Ludwig-Maximilians de Munich.

**André Levy-Lang, Président de la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science**, commente : « *En 2017, les deux prix SCOR-EGRIE couronnent des travaux théoriques novateurs et de grande valeur sur les comportements d'aversion au risque ainsi que sur les dimensions temporelles du risque, qui conduisent à préciser et généraliser des théorèmes fondateurs de l'économie du risque.* »

**Philippe Trainar, Directeur de la Fondation d'entreprise SCOR pour la Science**, commente : « *La Fondation SCOR pour la Science est fière de récompenser les travaux de Michel Denuit, Louis Eeckhoudt, Liqun Liu et Jack Meyer ainsi que ceux de Sebastian Ebert, qui contribuent à développer la recherche sur le risque dans des domaines qui devraient avoir des applications importantes dans l'assurance et la réassurance.* »

\*

\* \*

---

<sup>1</sup> Réservé aux économistes de moins de 40 ans.

## Communiqué de presse

19 septembre 2017 - N° 24

**La Fondation d'entreprise SCOR pour la science**, créée en 2011, s'inscrit dans l'engagement de long terme du Groupe en faveur de la recherche et de la diffusion de la connaissance sur les risques. Elle promeut et finance la recherche à travers des subventions, des prix et des conférences.

**Le European Group of Risk and Insurance Economists (EGRIE)**, créé par l'Association de Genève en 1973, est une organisation à but non lucratif dédiée à la recherche sur le risque et l'assurance. Elle publie notamment la revue Geneva Risk and Insurance Review et organise des conférences scientifiques.

\*

\* \*

### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

<http://www.scor.com/>

Twitter : [@SCOR\\_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

### **Énoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2016 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 mars 2017 sous le numéro D.17-0123 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien

## Communiqué de presse

19 septembre 2017 - N° 24

à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».